

DÉCISION N°15-2026 – DECISION RELATIVE AUX TARIFS ANNEXES DE LA BASE NAUTIQUE - ANNEE 2026

LE MAIRE DES SALLES SUR VERDON,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/05/2020 autorisant le maire à fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, en application de l'article L 2122-22 al. 2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 01/07/2016 créant le service port et nautisme.

Vu la décision n°20/2025

Considérant la nécessité de mettre à jour les tarifs pour l'année 2026.

DÉCIDE

ARTICLE 1 – de fixer les tarifs des services annexes de la base nautique, comme suit :

Prix location de l'équipement de la base nautique :

- Planche à voile 18€ de l'heure
- Paddle 10€ de l'heure
- Kayak 14€ de l'heure, 38€ la journée
- Catamaran 35€ de l'heure
- Combinaison 5€ de l'heure

Tarif spécial groupe (type ACM ou association) : 10€ de l'heure pour tout engin nautique hors bateau à voile.

Les gilets de sauvetage sont mis à disposition pour toute location.

Cours particuliers

- Catamaran 1 personne 53€ de l'heure ou 84€ les 2 heures
- Catamaran 2 personnes 79€ de l'heure ou 126€ les 2 heures
- Funboat 1 personne 42€ de l'heure ou 63€ les 2 heures
- Funboat 2 personnes 63€ de l'heure ou 105€ les 2 heures
- Planche à voile 1 personne 48€ de l'heure ou 74€ les 2 heures
- Planche à voile 2 personnes 63€ de l'heure ou 105€ les 2 heures
- Cours de Wingfoil 1 personne 74€ de l'heure ou 145€ les 2 heures
- Initiation paddle 1 personne 26€ de l'heure ou 42€ les 2 heures
- Initiation paddle 2 personnes 40€ de l'heure ou 74€ les 2 heures
- Initiation frisson en catamaran 53€ de l'heure pour 3 personnes maximum
- Initiation sécurité tous supports 53€ de l'heure pour 3 personnes maximum
- Exploration territoire en catamaran (randonnée 4 heures) 126€ pour 3 personnes maximum
- Exploration territoire en catamaran (randonnée 2 heures) 74€ pour 3 personnes maximum
- Exploration territoire en kayak (randonnée 4 heures) 63€ par personne
- Exploration territoire en kayak (randonnée 2 heures) 37€ par personne

La TVA applicable à ces prestations est de 20%.



LES SALLES
SUR
VERDON

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

ARTICLE 2 — Le présent acte sera notifié à :

Le receveur municipal

Secrétariat de Mairie-affichage

Fait à Les Salles sur Verdon

Le 05/01/2026

Le Maire,

Denise GUIGUES

